

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 26 mars 2021**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 50

Délibération n° 2021-80**Objet de la délibération : Délibération relative au vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Eau DSP sans TVA**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 mars 2021.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, DECANIS Alain, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, KHADIR Paul, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, LE METER Sophie, MONTIER Henri-Alain, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, CLERCX David donne procuration à BONNET Jean-Luc, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine
- **Absents :** FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand

Secrétaire de Séance : Madame Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau ;

VU la délibération n° 2019-226 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 14 novembre 2019 autorisant la création d'un budget annexe M49 non assujetti à la TVA pour la compétence Eau exploitée en délégation de service public ;

VU la délibération n° 2021-33 du Conseil de Communauté du 26 février 2021 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 ;

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors d'une précédente séance du Conseil Communautaire dans les délais requis ;

CONSIDERANT que le Budget Annexe Eau DSP sans TVA 2021 est voté :

- Avec reprise anticipée des résultats et des reports
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ;

CONSIDERANT que le Budget Annexe Eau DSP sans TVA dressé pour l'exercice 2021 est présenté en Conseil Communautaire,

CONSIDERANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section d'exploitation : 258 637.65 €
- Section d'investissement : 370 251.50 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances réunie le 11 mars 2021 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

Après en avoir délibéré, et pris connaissance des chiffres constituant le budget annexe Eau DSP sans TVA 2021,

- de voter le Budget Annexe Eau DSP sans TVA 2021 :

- Avec reprise anticipée des résultats et des reports
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

- et d'approuver ces documents arrêtés aux sommes suivantes :

- Section d'exploitation : 258 637.65 €
- Section d'investissement : 370 251.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mars 2021

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission*

le - 2 AVR. 2021

et affichage le

- 2 AVR. 2021

Le Président,



Didier BREMOND

